



Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

Cinquième réunion

Genève, 5-6 février 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté¹ de la cinquième réunion²

Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, le 5 février 2013 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Débat de fond: activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP.
4. Examen des travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes depuis sa quatrième réunion, tenue le 24 février 2012.
5. Plan d'activité pour le reste de l'année 2013 et propositions concernant le programme de travail pour le prochain exercice biennal 2014-2015.
6. Questions diverses.

¹ Les délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/ceci/ppp.html> et le transmettre au secrétariat soit par courrier électronique (ppp@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, située au Portail de Pregny, 8-14 Avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

² Approuvé par le Président au nom du Bureau de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. L'Équipe adoptera l'ordre du jour de sa cinquième réunion.

2. Élection du Bureau

2. Il est rappelé que l'Équipe a élu M. Leo McKenna et M. Arthur Smith, respectivement du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, comme Présidents de l'Équipe de spécialistes, à compter du 1^{er} juin 2012. L'Équipe fera le point sur les nominations pour les vice-présidents/membres du Bureau et se prononcera sur leur élection.

3. Débat de fond: activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP

3. Le débat de fond consistera en une série d'exposés concrets et de réunions-débats auxquelles participeront des décideurs ainsi que des représentants des milieux d'affaires, d'autres organisations internationales et d'universités. Les délibérations consacrées à ce point offriront la possibilité à de nombreuses parties prenantes aux travaux sur les PPP de présenter leurs vues sur les questions à l'étude.

4. Les débats s'articuleront autour des activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP et des centres d'expertise sectorielle sur les PPP qui y sont affiliés, et l'accent y sera mis sur le recensement des PPP d'excellence dans le domaine de la santé, effectué par le Centre international d'expertise sur les PPP dans le secteur de la santé récemment inauguré à Manille (Philippines). Les centres d'expertise existants ou candidats devraient également présenter des rapports sur l'état de leurs plans et activités. L'examen consacré aux activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP portera notamment sur les travaux relatifs à l'évaluation de l'état de préparation national aux PPP, menés dans un certain nombre de pays en transition (Biélorus, Moldova, Kirghizistan et Tadjikistan), et sur le rôle du Comité consultatif, qui donne des conseils aux gouvernements sur les politiques en matière de PPP et leur mise en œuvre en prenant pour point de départ les résultats de l'évaluation de l'état de préparation national aux PPP et les recommandations formulées à la suite de cette évaluation.

5. Le programme détaillé du débat de fond sera élaboré en consultation avec le Bureau, et sera communiqué aux participants au plus tard une semaine avant la réunion.

4. Examen des travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes depuis sa quatrième réunion, tenue le 24 février 2012

6. Le Président présentera aux membres de l'Équipe les principaux résultats obtenus et travaux réalisés depuis la quatrième réunion:

- a) Rapport d'activité sur l'initiative de la CEE relative aux PPP: le Centre international d'excellence en matière de PPP et la mallette de formation pour la promotion des PPP (document de séance n° 1);
- b) Missions consultatives et activités de renforcement des capacités; et
- c) Collecte de fonds.

7. Les membres de l'Équipe auront la possibilité de faire le bilan des activités réalisées et d'examiner des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus.

5. Plan d'activité pour le reste de l'année 2013 et propositions concernant le programme de travail pour le prochain exercice biennal 2014-2015

8. Conformément au programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE (CECI), tel qu'il a été arrêté à la septième session du CECI (Genève, 5-7 décembre 2012), l'Équipe examinera le plan d'activité pour 2013 et soumettra des propositions concernant le programme de travail du prochain exercice biennal 2014-2015.

9. En 2013, l'Équipe devrait contribuer aux préparatifs concernant les éléments ci-après:

- a) Création de nouveaux centres d'expertise affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP;
- b) Éléments de la mallette de formation de la CEE;
- c) Examen comparatif actualisé des dispositions juridiques concernant les partenariats public-privé dans les pays d'Asie centrale et d'autres pays de la CEI;
- d) Études de cas et matériels de formation dans le domaine des PPP;
- e) Site Web interactif du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP; et
- f) Bulletins d'informations périodiques électroniques sur les activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP.

10. L'Équipe devrait également contribuer à plusieurs activités de renforcement des capacités en 2013, notamment les suivantes:

- a) Évaluations nationales de l'état de préparation aux PPP, rapports nationaux et ateliers consultatifs nationaux dans les pays en transition. Pour offrir des services consultatifs dans le cadre des évaluations de l'état de préparation, l'Équipe travaillera en étroite collaboration avec les centres d'expertise, dépositaires des meilleures pratiques dans ce secteur;
- b) Fourniture de services consultatifs et d'activités de sensibilisation afin de favoriser le développement plus poussé des PPP dans les pays en transition; et
- c) Conférences et ateliers sous-régionaux et nationaux de renforcement des capacités et de partage des connaissances concernant les politiques visant à promouvoir des PPP efficaces.

11. Les participants sont invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres de la CEE ou d'autres parties prenantes souhaitent bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires des travaux de l'Équipe, ou offrir ou accueillir de telles activités. Les demandes expresses de gouvernements d'États membres concernant des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs seront examinées en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

12. Les participants sont également invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent offrir divers types d'appui extrabudgétaire tels que des financements ou contributions en nature (notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou opérations de mise en réseau) à l'Initiative de la CEE en faveur des PPP.

6. Questions diverses

a) Dates de la prochaine session

13. Le secrétariat propose d'organiser la sixième réunion de l'Équipe de spécialistes au cours de la première moitié du mois de février 2014. L'Équipe arrêtera les dates de ladite réunion.

b) Adoption du rapport

14. Le secrétariat propose que le rapport soit établi au plus tard dix jours ouvrables après la fin de la réunion et qu'il soit examiné et adopté par le Bureau au nom de l'Équipe.

Annexe

Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 5 février 2013	
10 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau Point 3. Débat de fond: activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 3. Débat de fond (<i>suite</i>)
Mercredi 6 février 2013	
10 h 00-13 h 00	Point 3. Débat de fond (<i>suite</i>) Point 4. Examen des travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes depuis sa quatrième réunion, tenue le 24 février 2012
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 5. Plan d'activité pour le reste de l'année 2013 et propositions concernant le programme de travail pour le prochain exercice biennal 2014-2015 Point 6. Questions diverses